



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 14 mars 2013 — N° 29

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hivon (Joliette) fait une déclaration concernant la Semaine de la déficience intellectuelle.

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant le 350^e anniversaire de l'arrivée des premières Filles du Roy en Nouvelle-France et le rôle majeur de la Maison Saint-Gabriel.

Mme Gadoury-Hamelin (Masson) fait une déclaration concernant la Journée mondiale du rein.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration concernant la Fête de la Saint-Patrick à Richmond.

14 mars 2013

M. Marcotte (Portneuf) fait une déclaration afin de féliciter la famille Denis de Saint-Raymond.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant M. Nicolas Paquin.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le 30^e anniversaire des Fidéides.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la contribution de Mme Danièle Meilleur.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner la 190^e édition du défilé de la Saint-Patrick de Montréal.

M. Blanchet (Johnson) fait une déclaration concernant les Jeux du Québec à Drummondville.

À 9 h 58, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 23 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 23.

n° 24 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 24.

Dépôts de documents

M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, dépose :

Les Comptes de la santé 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;
(Dépôt n° 460-20130314)

Le rapport annuel 2011-2012 sur les activités du Fonds de soutien aux proches aidants et sur les activités de la Société de gestion L'Appui.
(Dépôt n° 461-20130314)

14 mars 2013

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2011-2012 du Comité consultatif de l'environnement Kativik.
(Dépôt n° 462-20130314)

Dépôts de rapports de commissions

M. Ferland (Ungava), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 6 décembre 2012, a procédé à l'étude de la pétition concernant la modification des lois régissant l'adoption au Québec.

(Dépôt n° 463-20130314)

Dépôts de pétitions

M. Bolduc (Jean-Talon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 522 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de l'intégration de l'Hôpital de Lachine avec le CUSM.

(Dépôt n° 464-20130314)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 333 citoyens et citoyennes de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne et du Québec, concernant le financement des organismes communautaires autonomes.

(Dépôt n° 465-20130314)

14 mars 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Bolduc (Jean-Talon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 664 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant le maintien de l'intégration de l'Hôpital de Lachine avec le CUSM.
(Dépôt n° 466-20130314)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Diamond (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 536 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant le soutien financier aux employés du Groupe RCM pour le maintien
de leur emploi.
(Dépôt n° 467-20130314)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement,
Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Copie d'un communiqué, en date du 14 mars 2013, transmis par l'Association
des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, concernant des discussions
fructueuses pour l'industrie sylvicole.
(Dépôt n° 468-20130314)

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés lors des affaires inscrites par les députés de
l'opposition à la séance du 13 mars 2013 sur la motion proposée par M. Bonnardel
(Granby) et sur la motion d'amendement proposée par Mme Ouellet, ministre des
Ressources naturelles.

14 mars 2013

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles.

Cette motion se lit comme suit :

Remplacer le mot « enquête » par le mot « vérification » aux premier et deuxième alinéas;

Ajouter, après le mot « vérification » au deuxième alinéa, les mots « et que ce rapport fasse l'objet d'un débat restreint selon les modalités prévues à notre Règlement ».

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **18** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Bonnardel (Granby) telle qu'amendée par le vote précédent.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Parti québécois qu'il déclenche une vérification indépendante, d'une part, sur les agissements de l'ancien gouvernement libéral et de la direction d'Hydro-Québec qui ont fait suite à la lettre du 14 mai 2012 concernant la suspension des travaux de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 et, d'autre part, sur les montants investis à ce jour dans la réfection de la centrale;

QU'il soit par la suite fait rapport à l'Assemblée nationale des résultats de cette vérification et que ce rapport fasse l'objet d'un débat restreint selon les modalités prévues à notre Règlement.

14 mars 2013

La motion, telle qu'amendée, est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 19 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Trudel (Charlesbourg), conjointement avec Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Iracà (Papineau) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite tous les athlètes qui ont participé aux Jeux du Québec;

QU'elle salue leurs efforts et leur persévérance qui font honneur au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault, ministre des Transports, conjointement avec Mme Boulet (Laviolette), M. Caire (La Peltrie) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 35^e anniversaire du régime d'assurance automobile du Québec, mis en place en 1978, en se rappelant son rôle primordial dans la protection des Québécoises et de Québécois contre les risques liés à l'usage de la route;

14 mars 2013

QU'elle se rappelle que depuis le 1^{er} mars 1978, tous les Québécois sont couverts en cas de blessures ou de décès à la suite d'un accident impliquant un véhicule, que l'accident survienne au Québec ou ailleurs dans le monde, que l'on soit conducteur, passager, piéton, cycliste ou motocycliste;

QU'elle reconnaisse également que la Société, créée pour administrer le régime d'assurance public, a parmi ses mandats la promotion et la prévention en matière de sécurité routière, dont elle s'acquitte avec savoir-faire depuis des années;

QU'elle souligne enfin le travail remarquable accompli au quotidien par le personnel et les différents partenaires de la Société, leur engagement et leur expertise, qui contribuent à rendre les routes plus sécuritaires.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Houda-Pepin (La Pinière), conjointement avec M. Gautrin (Verdun) et M. Caire (La Peltrie), présente une motion concernant le nouveau pont Champlain; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme David (Gouin) présente une motion concernant M. Stéphane Hessel; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), au nom de M. Bédard (Chicoutimi), conjointement avec M. Claveau (Dubuc), M. Iracà (Papineau), M. Deltell (Chauveau), Mme Trudel (Charlesbourg) et M. Khadir (Mercier), propose :

14 mars 2013

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail et le dévouement du comité organisateur, des bénévoles et de toute personne impliquée dans la 48^e finale des Jeux du Québec s'étant tenue cet hiver à la Ville de Saguenay.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Marcoux (Vaudreuil), conjointement avec M. St-Arnaud, ministre de la Justice, M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale des droits des consommateurs 2013 ayant pour thème « La justice des consommateurs, c'est maintenant », qui vise à promouvoir le respect des droits fondamentaux des consommateurs;

QU'elle félicite les personnes et organismes lauréats de la 10^e édition des Prix de l'Office de la protection du consommateur du Québec pour leur engagement, leur contribution et leurs réalisations visant à informer les consommateurs québécois et à faire valoir leurs droits.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, conjointement avec Mme Vallée (Gatineau), Mme Daneault (Groulx) et Mme David (Gouin), propose :

14 mars 2013

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, qui se déroule cette année du 10 au 16 mars sous le thème « Comme on se ressemble »;

QUE l'Assemblée témoigne de sa solidarité et de son admiration à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle qui vivent au quotidien avec le défi de la différence, ainsi que pour le dévouement de leur entourage;

QU'elle souligne le travail accompli chaque jour par les équipes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par celles des organismes communautaires qui offrent des services et du soutien dans ce domaine.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 26 et 27 mars prochain et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Madame Isabelle Gaston
Monsieur Michel Surprenant, président de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues
Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
Association québécoise Plaidoyer-Victimes
Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

14 mars 2013

Directeur des poursuites criminelles et pénales
M^e Louise Langevin
Barreau du Québec
Centre international de criminologie comparée

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n^o 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives;

14 mars 2013

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes.

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'une pétition;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'une pétition; puis afin de réaliser un mandat concernant la *Loi sur l'assurance parentale*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 22 mars 2013, M. Le Bouyonnec (La Prairie) s'adressera à Mme Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le manque de vision de la politique industrielle du gouvernement et de son " napperon consultation " ».

14 mars 2013

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 51, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 07.

À 12 h 08, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 12 h 45.

Débats de fin de séance

À 12 h 45, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Dutil (Beauce-Sud) à M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, concernant l'intention législative du ministre sur les vires-capots.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 308 du Règlement, le débat de fin de séance prévu entre M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) et Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, concernant les redevances minières est reporté au mardi 19 mars 2013.

14 mars 2013

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 19 mars 2013, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 12 h 58, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 mars 2013, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

14 mars 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles :

(Vote n° 18)

POUR - 111

Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Beaudoin (PQ)	Dubourg (PLQ)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)
Bédard (PQ)	Duchesne (PQ)	Malavoy (PQ)	Roy (CAQ)
Bergeron (PQ)	Duchesneau (CAQ)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Bergman (PLQ)	Dufour (PQ)	Marceau (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dutil (PLQ)	Marcotte (CAQ)	Sklavounos (PLQ)
Billette (PLQ)	Ferland (PQ)	Marcoux (PLQ)	Spénard (CAQ)
Blais (PLQ)	Fournier (PLQ)	Marois (PQ)	St-Amand (PLQ)
Blanchet (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Marsan (PLQ)	St-Arnaud (PQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Martel (CAQ)	St-Laurent (CAQ)
(Mégantic)	(Jonquière)	McKay (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
(Jean-Talon)	(Hull)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Therrien (PQ)
Bouillé (PQ)	Gendron (PQ)	Ouimet (PLQ)	Traversy (PQ)
Boulet (PLQ)	Goyer (PQ)	(Fabre)	Trottier (PQ)
Breton (PQ)	Hamad (PLQ)	Pagé (PQ)	Trudel (CAQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	Paradis (PLQ)	(Charlesbourg)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	Trudel (PQ)
Cardin (PQ)	Houda-Pepin (PLQ)	(Rimouski)	(Saint-Maurice)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Chapadeau (PQ)	Kelley (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Khadir (IND)	Proulx (PQ)	Vallières (PLQ)
Claveau (PQ)	Kotto (PQ)	Ratthé (CAQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Larouche (PQ)	Reid (PLQ)	Villeneuve (PQ)
David (IND)	Le Bouyonnet (CAQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
De Courcy (PQ)	Leclair (PQ)	(Duplessis)	Zakaïb (PQ)
de Santis (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Richard (PQ)	
Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
Diamond (PLQ)	Léger (PQ)	Richer (PQ)	
Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	Rotiroti (PLQ)	
Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)	

14 mars 2013

Sur la motion de M. Bonnardel (Granby) telle qu'amendée :

(Vote n° 19)

(Identique au vote n° 18)